

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 17 septembre 2012.

Section du dépôt légal



MOINS ET MIEUX

Le bulletin de l'allégement réglementaire et administratif

Volume 8, numéro 3 – Septembre 2012

Politique réglementaire et gestion du risque

➤ Présentation

Actualité réglementaire

➤ L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

➤ Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte

➤ La politique réglementaire et la gestion du risque

- La détermination et le traitement du risque
- L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
- La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

MOINS ET MIEUX consacre le présent numéro à la politique réglementaire et à la prise en considération efficace du risque dans ce domaine d'intervention, en s'appuyant sur l'enseignement issu des travaux de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) en matière de réformes réglementaires.

L'actualité réglementaire nous apprend que l'OCDE a adopté, le 22 mars 2012, une recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires qui s'adresse à ses pays membres. L'organisation y prône de nouvelles orientations visant notamment la prise en considération efficace du risque. Cette nouvelle recommandation fait suite à la proposition énoncée au terme de l'étude publiée en 2011 par l'OCDE et intitulée Politique réglementaire et gouvernance : Soutenir la croissance économique et servir l'intérêt général, dont il est question dans la section *Revue des publications*. Cet ouvrage préconise le renforcement de la gouvernance réglementaire dans l'optique de favoriser une croissance plus forte, plus équitable et plus durable.

MOINS ET MIEUX explore davantage le thème de la prise en considération du risque dans l'élaboration des politiques réglementaires en se référant aux conclusions des études qui font l'objet du collectif intitulé Risk and Regulation Policy – Improving the Governance of Risk. Dans cette perspective, des précisions sont apportées sur les composantes des modèles de détermination et de traitement du risque.

L'amélioration de la gouvernance du risque implique l'amélioration du contexte dans lequel les décisions réglementaires sont prises et mises en œuvre. Cette difficulté présente de nombreux défis que les pouvoirs publics se doivent de relever : la mise en place de solides systèmes scientifiques d'estimation des risques; la fixation de priorités en matière réglementaire, en tenant compte des risques; l'élaboration de solutions réglementaires fondées sur les risques; l'examen des propositions de réglementation sous l'angle des arbitrages potentiels entre les risques; l'encouragement à l'innovation; la prise en compte des conséquences de la fixation de normes et de la réglementation des risques sur les échanges et la concurrence; et enfin, l'inclusion de la communication dans tous les aspects de l'action des autorités publiques.

La revue de certaines expériences acquises relatives à la mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque permet de tirer des leçons qui pourront être utiles. Ainsi, on y apprend que les autorités réglementaires adoptant cette approche doivent, entre autres, se concentrer sur les risques, s'assurer qu'elles possèdent le pouvoir nécessaire à la mise en œuvre de leur projet et être conscientes

du temps requis pour sa réalisation. Elles doivent aussi se préoccuper des autres politiques réglementaires ou gouvernementales, éviter de sous-estimer les défis organisationnels et saisir l'importance vitale de la communication tant à l'interne qu'avec les intervenants externes.

[Accessibilité](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Règlement sur la diffusion de l'information](#)



© Gouvernement du Québec, 2011

Politique réglementaire et gestion du risque

> Présentation

Actualité réglementaire

- > L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

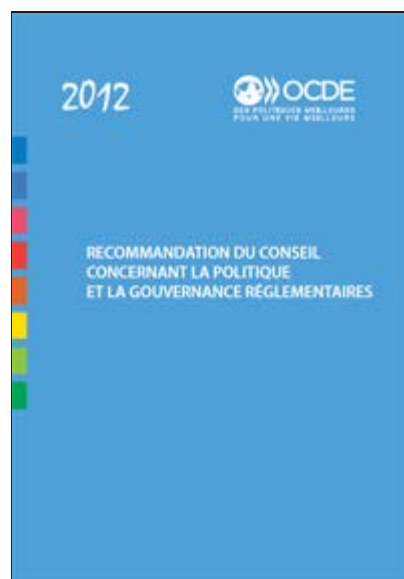
- > Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte
- > La politique réglementaire et la gestion du risque
 - La détermination et le traitement du risque
 - L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
 - La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

La crise financière et économique mondiale a révélé d'importantes défaillances au niveau de la gouvernance et de la réglementation qui ont entamé la confiance dans les institutions du secteur public comme dans celles du secteur privé. Dans un climat d'incertitude économique persistante, le rétablissement de la confiance et le retour à la croissance passent nécessairement par la mise en place au niveau national de cadres réglementaires performants assurant la transparence et l'efficacité des marchés.

Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

À l'issue d'un examen approfondi des résultats de la mise en œuvre de réformes réglementaires systématiques depuis plus d'une décennie et d'une évaluation attentive des bonnes pratiques recensées dans des pays membres¹, l'OCDE a décidé d'étendre la couverture de ses instruments sur la politique de la réglementation. Dans cette optique, l'organisation propose de nouvelles orientations et conseille les pays sur la prise en considération efficace du risque dans la politique réglementaire, sur la cohérence réglementaire multi-niveaux ainsi que sur la gestion de la diversité des décideurs.



Ces nouvelles orientations font l'objet de la *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, adoptée par l'OCDE le 22 mars 2012². Cette recommandation propose un cadre systémique de gouvernance permettant d'améliorer en permanence la qualité de la réglementation. Elle propose plus particulièrement aux pouvoirs publics des orientations claires sur les principes, mécanismes et institutions nécessaires pour assurer la conception, l'application et la révision de leur cadre réglementaire conformément aux exigences les plus strictes. Elle les conseille sur le bon usage à faire de la réglementation pour améliorer la situation sociale, environnementale et économique. Elle prône également une mobilisation de l'ensemble de l'administration autour de la réforme

réglementaire, en insistant sur l'importance de la concertation, de la coordination, de la communication et de la coopération face aux défis liés à l'interdépendance des secteurs et des économies.

Premier texte international - depuis le début de la crise - à aborder de façon exhaustive les questions de la politique de la réglementation, la recommandation comporte les douze mesures reproduites ci-dessous.

Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Que les membres prennent les mesures appropriées pour :

1. S'engager au plus haut niveau politique à **une politique explicite de qualité de la réglementation qui mobilise l'ensemble des administrateurs**. Cette politique devrait avoir des objectifs et des cadres d'application précis afin de s'assurer que, s'il est fait appel à la réglementation, son intérêt économique, social et environnemental justifie son coût, que les effets redistributifs sont pris en considération et que l'avantage net est optimisé.
2. Adhérer aux principes de l'ouverture de l'administration, notamment la transparence et la participation au processus réglementaire, de sorte **que la réglementation serve les intérêts de la collectivité** et s'appuie sur les besoins légitimes de ceux qu'elle concerne. Il convient en particulier de donner au public de véritables occasions (notamment par Internet) de contribuer à l'élaboration des projets de réglementation et à la qualité de l'analyse sur laquelle ils reposent. Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les règles soient claires et compréhensibles, et à ce que les parties comprennent facilement en quoi consistent leurs droits et obligations.
3. Mettre en place **des mécanismes et des institutions** pour exercer activement le contrôle des méthodes et des objectifs de la politique réglementaire, servir et mettre en œuvre la politique réglementaire, et favoriser ainsi la qualité de la réglementation.
4. Intégrer **l'analyse d'impact réglementaire** dès le début du processus visant à formuler des projets de réglementation. Définir clairement les objectifs de la politique recherchés, déterminer si l'instrument réglementaire est nécessaire et dans quelles conditions il peut être le plus efficace et le plus efficient pour atteindre ces objectifs. Réfléchir à des moyens autres que la réglementation, et faire ressortir les avantages et les inconvénients des différentes approches analysées pour établir laquelle est la meilleure.
5. Procéder à **l'examen systématique des réglementations importantes en vigueur** au regard d'objectifs clairement définis, compte tenu notamment des coûts et avantages, afin de s'assurer que la réglementation reste à jour, justifiée, cohérente et efficace par rapport à son coût, et qu'elle réponde aux objectifs de la politique recherchés.
6. Publier régulièrement **des rapports sur l'efficacité** des programmes relatifs à la politique réglementaire et à la réforme réglementaire, ainsi que sur l'efficacité des autorités publiques chargées de l'application de la réglementation. Ces rapports devraient en outre indiquer comment fonctionnent, dans la pratique, les instruments de la réglementation tels que l'analyse d'impact réglementaire, les pratiques en matière de consultation publique et l'examen de la réglementation en vigueur.
7. Élaborer une politique cohérente concernant **le rôle et les fonctions des organismes de réglementation**, propre à renforcer l'assurance que les décisions réglementaires sont prises de manière objective, impartiale et cohérente, sans conflit d'intérêts, ni préjugé ou abus de position

dominante.

8. Assurer l'efficacité **des mécanismes visant à vérifier** que la réglementation et les décisions rendues par les organes habilités à prononcer des sanctions réglementaires respectent la légalité et les principes d'une procédure équitable. Veiller à ce que les particuliers et les entreprises aient accès à ces mécanismes d'examen à un coût raisonnable et qu'ils soient informés des décisions prises dans les meilleurs délais.
9. Le cas échéant, appliquer **des stratégies d'évaluation et de gestion des risques**, ainsi que de communication sur les risques, lors de la conception et de l'application de la réglementation pour s'assurer de son ciblage et de son efficacité. Les organismes compétents devraient étudier les modalités d'application de la réglementation et concevoir des stratégies adaptées pour la mettre en œuvre et la faire appliquer.
10. Le cas échéant, favoriser la cohérence de la réglementation par **des mécanismes de coordination** des niveaux d'administration supranational, national et infranational. Dégager les questions réglementaires transversales à tous les niveaux d'administration, afin de favoriser la cohérence des stratégies réglementaires et d'éviter les doubles emplois ou les conflits de réglementations.
11. Renforcer la capacité de gestion de la réglementation et les performances **au niveau infranational**.
12. Lors de l'élaboration des mesures réglementaires, prendre en considération l'ensemble des normes et des cadres internationaux pertinents pour permettre **la coopération** dans le domaine concerné et, le cas échéant, leurs effets possibles sur les parties situées hors du territoire où la réglementation est applicable.

1. Voir à ce sujet l'article intitulé « [Politique réglementaire pour une croissance économique plus forte](#) », dans la section Revue des publications.

2. Le texte de la recommandation est disponible sur le site Web

<http://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/recommandation-du-conseil-concernant-la-politique-et-l-gouvernance-reglementaires.htm>

Politique réglementaire et gestion du risque

> Présentation

Actualité réglementaire

> L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

> Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte

> La politique réglementaire et la gestion du risque

- La détermination et le traitement du risque
- L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
- La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte



Les économies et les sociétés modernes ont besoin d'une réglementation efficace pour assurer la croissance économique, l'investissement, l'innovation et l'ouverture des marchés; pour protéger les droits et la sécurité des citoyens; et pour assurer l'approvisionnement des biens et services publics.

Afin de favoriser le succès des politiques réglementaires et d'éviter qu'un environnement réglementaire inadéquat ne mine la compétitivité des entreprises et la confiance des citoyens envers leur administration gouvernementale, l'OCDE tire des enseignements de l'examen des réformes réglementaires d'une quinzaine de pays membres de l'Union européenne principalement. Cet analyse fait l'objet du

rapport intitulé *Politique réglementaire et gouvernance : Soutenir la croissance économique et servir l'intérêt général* publié en octobre 2011¹.

Ce rapport évalue le cycle politique par lequel les réglementations sont élaborées, évaluées, révisées et mises en œuvre à tous les paliers de gouvernement. Il décrit les progrès accomplis dans le développement des outils de la gestion réglementaire comme la consultation, l'analyse d'impact de la réglementation, le traitement du risque et la politique de la réglementation ainsi que la simplification administrative. Il retrace les efforts croissants pour promouvoir la gouvernance réglementaire, y compris par la responsabilisation et la surveillance des agences réglementaires ainsi que par l'adoption d'une approche holistique de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation.

Les résultats de l'étude révèlent que le recours à la réforme réglementaire a été utile à bien des égards pour ces pays. Toutefois, au sortir de la crise financière, les gouvernements doivent affronter une série de difficultés d'ordre réglementaire liées à la relance économique, à la prise en charge de domaines d'intervention complexes et au rétablissement de la confiance des citoyens.

Dans ces circonstances, l'OCDE estime qu'il devient indispensable de renforcer la gouvernance réglementaire. À cette fin, l'organisation propose une série de mesures qui visent à promouvoir un environnement réglementaire favorable à une croissance plus forte, plus équitable et plus durable. Cette nouvelle approche accorde une importance particulière à l'initiative et à la surveillance institutionnelles, à l'analyse

d'impact fondée sur des données probantes, à la consultation des assujettis et des collectivités publiques à tous les paliers d'administration, à l'examen du rôle des organes de régulation et des fonctions réglementaires des secteurs public et privé, ainsi qu'à l'évaluation des progrès accomplis et des coûts et avantages de la réforme.

Pour faire face aux nouveaux défis et pour fournir une référence à partir de laquelle les prochains efforts pourront être comparés, l'OCDE convient, au terme de son étude, qu'il faut une nouvelle feuille de route. À cette fin, l'organisation propose de formuler une nouvelle recommandation à l'intention des pays concernés qui va plus loin que l'énoncé de principes adoptés en 2005 pour orienter la qualité et la performance réglementaires.²

1. Ce rapport de l'OCDE est disponible en français sur le site WEB suivant : <http://www.oecd-ilibrary.org/content/book/9789264168220-fr>

2. L'OCDE a donné suite à cette proposition en procédant récemment à l'adoption de la nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires qui fait l'objet de l'annonce mentionnée dans la section Actualité réglementaire.

Politique réglementaire et gestion du risque

➤ Présentation

Actualité réglementaire

➤ L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

➤ Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte

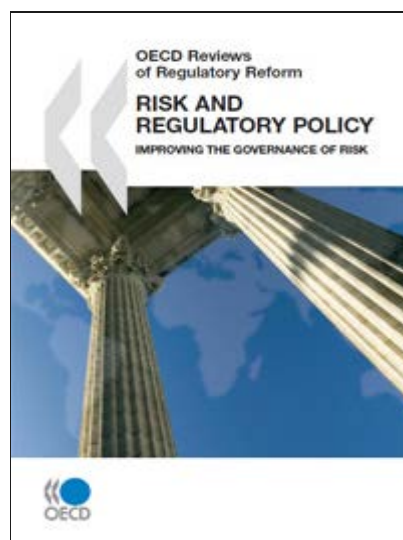
➤ La politique réglementaire et la gestion du risque

- La détermination et le traitement du risque
- L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
- La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

La politique réglementaire et la gestion du risque

Pour réduire l'incidence ou la sévérité d'événements dangereux et protéger les citoyens, les gouvernements ont toujours eu recours à la réglementation. Aujourd'hui confrontés à une sollicitation accrue visant à diminuer ou à supprimer les risques sociaux, économiques et environnementaux, ils cherchent à offrir une meilleure protection contre ces risques. À cette fin, les autorités gouvernementales ont davantage recours aux méthodes de réglementation fondées sur le risque. La prise en compte du risque appliquée à l'élaboration des projets réglementaires et aux stratégies visant à assurer le respect de la réglementation favorise l'amélioration de l'efficacité des services publics ainsi que la diminution des coûts liés à la réglementation pour les entreprises. Cette approche représente de plus en plus une composante essentielle des meilleures pratiques en matière de réglementation.

Au cours de la dernière décennie, la référence à la réglementation fondée sur le risque s'est accrue dans la prise de décisions administratives dans de nombreux contextes et au sein de diverses juridictions. Les gouvernements reconnaissent désormais l'importance, pour les pouvoirs publics, de cerner, de mesurer et d'affronter les risques liés aux domaines économiques, financiers, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ils admettent la nécessité de développer une approche cohérente de gestion du risque par l'entremise de la réglementation.



Dans le but de conseiller les autorités gouvernementales sur la gouvernance du risque aux fins de gestion réglementaire, l'OCDE a produit, en 2010, dans le cadre de ses travaux sur les réformes réglementaires, l'ouvrage collectif intitulé *Risk and Regulatory Policy – Improving the Governance of Risk*¹. Cet ouvrage cerne, en premier lieu, les défis soulevés par la prise en compte du risque lors de la mise en place d'une politique réglementaire. Puis, après avoir précisé les concepts, les enjeux stratégiques et le cadre institutionnel en cause ainsi que l'incidence de cette pratique sur les politiques publiques, l'ouvrage présente les enseignements que livre l'analyse des expériences vécues par certains pays en cette matière.

MOINS ET MIEUX fait état, ci-après, des facteurs déterminants dans la prise en compte du risque dans l'élaboration d'une politique réglementaire ainsi que des leçons tirées des expériences analysées à cette fin. Mais, auparavant, il convient d'expliquer en quoi consiste la prise en compte du risque lorsqu'elle s'applique à la formulation

de propositions réglementaires et à l'élaboration de stratégies pour assurer la conformité à la réglementation.

- La détermination et le traitement du risque
- L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
- La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

1. On peut consulter le document sur le site internet de l'OCDE, à l'adresse suivante :
 <http://www.oecd.org/fr/gov/riskandregulatorypolicyimprovingthegovernanceofrisk.htm>

Accessibilité | Politique de confidentialité | Règlement sur la diffusion de l'information

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2012

Politique réglementaire et gestion du risque

> Présentation

Actualité réglementaire

- > L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

- > Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte
- > La politique réglementaire et la gestion du risque
 - La détermination et le traitement du risque
 - L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
 - La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

La détermination et le traitement du risque

Il existe de nombreux modèles de détermination et de traitement du risque¹. Ces modèles divisent habituellement l'action des pouvoirs publics en ce domaine en trois phases, soit : l'évaluation du risque, la gestion du risque ainsi que l'examen et l'évaluation *a posteriori* de l'efficacité des solutions adoptées.

L'évaluation du risque consiste à déterminer et à prévoir la probabilité et les conséquences des risques identifiés. L'analyse d'un risque par rapport à un autre et la détermination des arbitrages à faire entre les risques sont des éléments importants de l'évaluation des conséquences sociales, économiques et environnementales potentiellement considérables. Cette évaluation est fondée sur la comparaison des risques et la fixation des ordres de priorité d'intervention. Il y a lieu d'inclure l'évaluation du risque dans les méthodes analytiques avantages-coûts et dans l'analyse d'impact réglementaire.

La gestion du risque consiste à concevoir des mesures et à appliquer des solutions face aux risques en analysant les traitements des risques potentiels et en choisissant les plus appropriés. Pour faire face aux risques, les pouvoirs publics utilisent un large éventail de stratégies de réglementation et de respect de cette réglementation.

Les réactions aux risques consistent généralement à :

- les éviter par la proscription ou l'interdiction d'une activité qui les créerait;
- les diminuer en utilisant des stratégies de réduction de la probabilité et de la sévérité des conséquences d'un événement susceptible de les entraîner (délivrance d'autorisations, codes et normes, stratégies d'observation et de respect de la réglementation);
- les retenir en acceptant la perte engendrée par l'évènement risqué (auto-assurance, maintien de la responsabilité de l'administration publique au titre de ses fonctions);
- les transférer à une autre partie qui les accepte par contrat (assurance obligatoire, privatisation, partenariat public-privé).

L'examen et l'évaluation *a posteriori* de l'efficacité des solutions adoptées facilitent la préparation des réactions futures de l'administration publique et l'adoption d'une gestion qui s'adapte aux circonstances. En prévoyant des révisions en fonction de la mise à jour des informations colligées, la souplesse de cette approche dynamise le processus réglementaire.

Associée à ces trois phases de traitement des risques, la communication aide à cerner la nature et la portée des risques; à éduquer et à informer le public sur l'importance des risques, notamment lorsqu'il s'agit de les arbitrer; et à stimuler la confiance du public à l'égard des solutions proposées et des institutions chargées de

les mettre en œuvre.

Voir aussi :

- [L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever](#)
- [La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir](#)

1. L'OCDE se réfère au modèle analytique établi par l'International Risk Governance Council (IRGC). Ce modèle est fondé sur un enchaînement cyclique des étapes de la préévaluation, de la caractérisation, de l'évaluation et de la gestion du risque. Toutes les étapes de traitement du risque comportent un élément de communication.

Politique réglementaire et gestion du risque

> Présentation

Actualité réglementaire

- > L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

- > Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte
- > La politique réglementaire et la gestion du risque
 - La détermination et le traitement du risque
 - L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
 - La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever

De bons dispositifs de gouvernance sont essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une réglementation efficace. Les outils d'évaluation et de gestion du risque tiennent une place importante dans ces dispositifs de gouvernance, notamment pour guider les pouvoirs publics dans leur décision de réglementer et dans la manière de le faire.

La principale difficulté de la gestion de la réglementation, pour les pouvoirs publics qui cherchent à améliorer la gouvernance du risque, consiste à améliorer le contexte dans lequel les décisions réglementaires sont prises et dans lequel les programmes de réglementation sont réalisés. L'amélioration de la gouvernance du risque soulève de nombreux défis, dont les suivants¹ :

Les défis à relever pour améliorer la gouvernance du risque

- *La mise en place de solides systèmes scientifiques d'estimation des risques.* Pour évaluer l'ampleur des problèmes réglementaires, il faut des processus ouverts et transparents de formulation et de collecte de données scientifiques pouvant être utilisées à cette fin. Il faut aussi une critique indépendante et l'examen par les pairs des résultats présentés comme scientifiques, afin d'en assurer l'exactitude.
- *La fixation de priorités en matière réglementaire, en tenant compte des risques.* Il faut élaborer un programme global de traitement du risque fondé sur un examen des risques importants; constituer un calendrier de la réglementation en déterminant les priorités d'action et en exposant la façon dont on se propose de mettre en œuvre ces priorités sur le fondement des données empiriques; et fixer des processus de détermination et d'évaluation des réponses possibles des pouvoirs publics face à une crise.
- *L'élaboration de solutions réglementaires fondées sur les risques lorsque cela est possible.* Les stratégies de la réglementation fondée sur les risques partent d'une évaluation du risque qu'elles ont pour objectif de traiter. Pour ce faire, l'évaluation du risque doit éclairer tous les aspects du cycle réglementaire, aussi bien la collecte de données que le choix des instruments de la réglementation, la programmation des vérifications et l'affectation des ressources nécessaires. L'évaluation coûts/bénéfices peut révéler des possibilités d'augmenter le bien-être net en introduisant davantage de réglementation ou, au contraire, en faisant ressortir qu'il y a un excès de réglementation. Des démarches créatives et souples visant à atteindre les objectifs de la réglementation peuvent donner de meilleurs résultats que les démarches classiques.
- *L'examen des propositions de réglementation sous l'angle des arbitrages potentiels entre les risques.* Les efforts de diminution des risques dans un domaine d'action

des pouvoirs publics peuvent, par inadvertance, faire augmenter les risques dans un autre domaine. La rigidité et la segmentation des administrations publiques peuvent limiter la prise en compte des conséquences de l'action des pouvoirs publics. L'absence de prise en compte du lien entre l'action des pouvoirs publics et les objectifs qualitatifs du public peut entraîner un transfert imprévu du risque au sein de l'administration : le coût total de la réglementation n'est alors pas correctement pris en compte et on passe à côté du potentiel créatif des solutions élaborées en commun.

- *L'encouragement à l'innovation.* Il faut savoir que la prise de risques est une source d'innovation créatrice dans la société. Les risques peuvent certes avoir des conséquences négatives, mais ils peuvent aussi avoir des effets positifs. Les pouvoirs publics doivent reconnaître qu'ils ne sont pas toujours les mieux placés pour gérer les risques. Ils doivent être prudents dans leur action réglementaire pour ne pas priver les citoyens de la possibilité de prendre des risques en toute connaissance de cause, ce qui est aussi susceptible de porter atteinte aux possibilités d'innovation. Une démarche bien réfléchie à l'égard des risques est également une source d'innovation dans le secteur public.
- *La prise en compte des conséquences de la fixation de normes et de la réglementation des risques sur les échanges et la concurrence.* La détermination des risques locaux peut pâtir d'une analyse trop favorable aux intérêts de la localité. Avant de réglementer pour supprimer les risques, il faut prendre en compte les conséquences potentielles de mesures localisées de diminution des risques sur les partenaires commerciaux éventuels et considérer les implications de normes plus élevées en termes d'augmentation des coûts pour les consommateurs.
- *L'inclusion de la communication dans tous les aspects de l'action des autorités publiques.* Le fait de donner une plus grande importance à la réglementation fondée sur les risques incite les autorités réglementaires à établir et à maintenir une communication effective avec les parties prenantes. La communication s'intègre à l'évaluation et à la gestion du risque, aussi bien pour recueillir les faits concrets que pour renforcer le soutien aux résultats de l'action des pouvoirs publics.

Voir aussi :

- [La détermination et le traitement du risque](#)
- [La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir](#)

1. Tiré de l'ouvrage collectif de l'OCDE intitulé *Risk and Regulatory Policy – Improving the Governance of Risk*, plus précisément du chapitre 1, produit par Gregory Bounds et intitulé « Challenges to Designing Regulatory Policy Frameworks to Manage Risks ».

Politique réglementaire et gestion du risque

> Présentation

Actualité réglementaire

- > L'OCDE adopte une nouvelle recommandation concernant la politique et la gouvernance réglementaires

Revue des publications

- > Une politique réglementaire pour une croissance économique plus forte
- > La politique réglementaire et la gestion du risque
 - La détermination et le traitement du risque
 - L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever
 - La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir

Des enseignements valables peuvent être retenus à la suite de l'étude des divers éléments des systèmes de gouvernance adoptés par certaines administrations publiques pour améliorer le traitement du risque.

À cette fin, le présent article fait état des leçons à tirer des expériences de mise en application de l'approche réglementaire fondée sur le risque qui ont fait l'objet d'une enquête menée auprès de onze autorités réglementaires du Royaume-Uni, de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Irlande, de l'Australie et de la Hollande.¹ Ces autorités réglementaires œuvrent dans les secteurs de l'environnement, de la sécurité alimentaire, des marchés financiers et de la santé et sécurité.

Selon les résultats de l'analyse, les autorités réglementaires qui adoptent l'approche réglementaire fondée sur le risque doivent avant tout :

- *se concentrer sur les risques* qu'elles sont appelées à gérer et non sur les règlements dont elles doivent assurer la conformité;
- *s'assurer qu'elles possèdent le pouvoir nécessaire* pour mettre en œuvre cette approche qui exige une collecte de données pertinentes, de la flexibilité pour déterminer les politiques d'inspection et un pouvoir d'intervention suffisamment large;
- *se préoccuper des autres politiques réglementaires ou gouvernementales* qui peuvent contrecarrer l'adoption de l'approche réglementaire fondée sur le risque ou venir en contradiction avec elle, notamment en matière d'allocation des ressources attribuées au processus d'inspection;
- *être conscientes du temps requis* pour procéder à l'élaboration et à la mise en application de cette approche, laquelle devrait faire l'objet de projets pilotes et tenir compte de l'enseignement des expériences des autres autorités en la matière;
- *simplifier l'utilisation de cette approche et prévoir les ajustements continuels requis* dans un cadre d'intervention dynamique, ce qui requiert, de la part des autorités réglementaires, de la souplesse et de l'attention face à la compréhension de l'approche et à son application adéquate par les intervenants. Il faut aussi qu'elles envisagent la tenue d'exercices d'évaluation rétroactive avec les entreprises, les superviseurs, les autres parties prenantes;
- *éviter de sous-estimer les défis organisationnels* soulevés par cette approche, notamment en ce qui concerne les changements requis sur le plan des structures internes, des compétences et de la culture organisationnelle;
- *surpasser l'évaluation du risque et prévoir la réaction de l'organisation* ainsi que les

mesures à prendre si le risque se concrétise, en formant des équipes d'intervention à cet effet;

- *penser en termes d'accomplissement*, ce qui implique de revoir l'allocation des ressources en conséquence et d'avoir recours à d'autres stratégies pour influencer le comportement;
- *saisir l'importance vitale de la communication* pour expliquer le projet aussi bien à l'interne, qu'avec les politiciens, les entreprises et le public en général;
- *reconnaître que le projet mérite d'être entrepris* puisque cette approche peut permettre une économie de ressources; aider à fixer les objectifs et à convenir des résultats à venir; et offrir un cadre d'analyse pour les problèmes ou les nouveaux développements;
- *éviter d'entreprendre le projet pour de mauvaises raisons*, étrangères au contexte particulier en cause ou uniquement par mimétisme, en fonction de ce qui se fait ailleurs, par exemple;
- *reconnaître que les processus réglementaires fondés sur le risque requièrent que les autorités réglementaires et les politiciens prennent des risques*. Bien que cette approche puisse offrir un cadre d'évaluation systématique des choix politiques, elle ne peut toutefois pas les éliminer.

Voir aussi :

- [L'amélioration de la gouvernance du risque : les défis à relever](#)
- [La mise en œuvre de l'approche réglementaire fondée sur le risque : les leçons à retenir](#)

1. Tiré de l'ouvrage collectif de l'OCDE intitulé *Risk and Regulatory Policy – Improving the Governance of Risk*, plus précisément du chapitre 6 : « Risk-based Regulation : Choices, Practices and Lessons Being Learnt », produit par Julia Black, directrice de la recherche au Department of Law and Research Associate, à la London School of Economics and Political Science, et chercheuse associée au ESRC Centre for Analysis of Risk and Regulation (CARR).